



## Donnons un sens à l'investissement

# REFORME DU LABEL ISR

## Quels impacts et opportunités pour les gérants ISR ?



**Gilles Guez, CFA**  
Directeur Général



**Julie Fardoux**  
Directrice Stratégie ESG

Pionnier en matière de finance durable, le label ISR a fait peau neuve. Sa refonte implique un renforcement des exigences et de nouvelles contraintes dans la gestion des fonds ISR. Il révèle aussi des opportunités pour les gérants ISR d'accroître leur impact auprès des entreprises investies dans une démarche de durabilité.

### ► Une réponse à l'évolution de la finance responsable

Depuis la création du label ISR en 2016, la finance durable s'est structurée autour des évolutions réglementaires du plan d'action de la Commission Européenne et des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris. Le label se devait donc d'évoluer dans ce nouveau contexte, et répondre aux attentes plus élevées des investisseurs en matière de durabilité. Le nouveau référentiel publié fin 2023 et communément appelé la "V3" y répond avec un objectif clair : proposer un label plus exigeant, plus lisible et plus efficace pour accompagner les progrès de la finance vers une économie plus durable. Entré en vigueur en mars 2024 pour les fonds candidats à une première labellisation, il s'applique aux fonds déjà labellisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### ► Les principales évolutions du Label ISR et leurs impacts

#### ■ Une sélectivité ESG renforcée

La V3 accroît la sélectivité<sup>1</sup> en demandant aux fonds labellisés d'améliorer leur score ESG de 30% versus celui de l'univers d'investissement, ou d'exclure 30% des entreprises les moins bien notées de l'univers initial, contre 20% précédemment. Ceci implique des efforts supplémentaires des gérants, et signifie que certains émetteurs ne pourront plus être investis si leur note ESG fait baisser la note globale du fonds. Des actions d'engagement devront également être menées auprès des sociétés les moins bien notées, avec une exigence de résultat, sous peine de ne pouvoir les conserver.

#### ■ L'intégration des enjeux Climat

Le label conserve sa dimension généraliste sur les enjeux ESG, mais introduit désormais la dimension Climat pour accompagner les entreprises dans leur transition. Une analyse des plans de transition climatique des émetteurs doit ainsi être effectuée, avec une vigilance particulière sur les acteurs des secteurs à fort impact climatique (industrie, énergie, transport, construction, agriculture ...). A partir de 2026, une partie des investissements dans ces secteurs devra être allouée à des acteurs en transition, et certains devront faire l'objet d'engagement climat.



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



#### Sélectivité renforcée

30 % d'amélioration  
contre 20 % précédemment



#### Dimension Climat

Prise en compte des  
plans de transition climatique

(1) Le nouveau référentiel est entré en vigueur au 1er mars 2024 pour les fonds candidats à une première labellisation. Les fonds déjà labellisés sous le précédent référentiel appliquent le nouveau référentiel au 1er janvier 2025. Pour ces derniers, le taux de sélectivité augmente de 20% à 25% en 2025, puis 30% à partir de 2026.



### ▪ L'introduction d'exclusions, notamment sur les énergies fossiles

Il s'agit d'une évolution importante car le Label ISR ne comprenait pas d'exclusions jusqu'à présent, contrairement à d'autres labels européens. Ces exclusions de nature E, S et G constituent un changement significatif pour les gérants. Elles entrent en cohérence avec la réglementation européenne et vont dans le même sens que des exclusions liées à la dénomination des fonds qui seront introduites en mai 2025 (directive Fund naming de l'Esma), et visent notamment l'accélération de la sortie des combustibles fossiles.



### Exclusions

*environnementales, sociales  
et de gouvernance*

### ► De nouveaux leviers d'action pour les fonds labélisés

### ▪ Un gage de durabilité pour les investisseurs

La refonte du label répond aux attentes des clients sur les enjeux climatiques et énergétiques. Elle encourage la transparence sur les processus d'investissement (analyse ESG, identification et gestion des controverses, ...). Elle demande aussi aux fonds une "surperformance" par rapport à leur univers d'investissement sur deux indicateurs d'incidences négatives : BFT a choisi l'intensité carbone et la mixité au sein des organes de gouvernance. Elle offre ainsi aux épargnants un cadre de référence renforcé pour identifier les fonds responsables.



### Double matérialité

*Prise en compte des  
Principales Incidences Négatives (PIN)*

### ▪ Une recherche d'impact auprès des émetteurs

Le référentiel systématise les pratiques de vote en assemblée générale des entreprises détenues et encourage l'engagement. Il ne se contente pas de formuler une liste de critères à respecter, mais s'inscrit dans une vision proactive pour inciter les entreprises à progresser, sous peine d'être désinvesties dans certains cas si les résultats ne sont pas au rendez-vous. Le dialogue actionnarial, un des piliers de la politique d'investissement responsable de BFT IM, constitue un levier clé pour accompagner la transformation des modèles économiques des entreprises vers un monde plus durable.



### Dialogue actionnarial

*Vote et engagement sur  
des critères ESG et Climat*

Pour conclure, le label V3 implique des efforts significatifs en matière de gestion et le développement d'outils pour pouvoir "piloter" l'investissement conformément à ses nouveaux critères. Nous sommes convaincus qu'il constitue un axe de différenciation significatif auprès des investisseurs responsables.

► Retrouvez nos 10 fonds labélisés ISR sur :

[www.bft-im.fr/fr/institutionnels/investissement-responsable](http://www.bft-im.fr/fr/institutionnels/investissement-responsable)



### Découvrez le rapport sur Notre Empreinte France

« Investir en France pour une croissance durable et répondre aux besoins de financement des entreprises » est au cœur de la stratégie de BFT IM.

Avec 10,5 milliards d'euros investis en émetteurs français, BFT IM contribue à flécher l'épargne vers les entreprises nationales, moteurs de la croissance et de l'emploi en France, et à participer à leur transformation vers des modèles plus durables.

Ce deuxième rapport "Empreinte France" mesure ainsi la portée de nos actions en termes d'investissements France, quantifie leur durabilité à travers des indicateurs ESG et Climat, et présente nos actions d'engagement actionnarial et de mécénat.

